

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 26 AVRIL 2013

Le 26 avril 2013, à 20 h 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. Jean-Claude BALDY, Maire de LUZECH.

Etaient présents : MM. Jean-Claude BALDY, Jean-Paul EVIN, Mme Fabienne ALEMANNI, MM. Gérard ALAZARD, Jean-Jacques BONDER, Robert SIUTAT, Mme Emilienne MARTY, Mme Raymonde GARCIA, M. Pierre BORREDON, Mme Christine MANIE, Mr Rémi MOLIERES

Etaient absents excusés :

Mme ALBAULT Christine

Monsieur BARRAUD Jacky

Mme GALLAND Sylvie

Mme DAVIDOU Yvette

Monsieur Pierre CREUX qui a donné procuration à Monsieur Pierre BORREDON

Mme Marie-Jeanne BOISSEL qui a donné procuration à Mme Emilienne MARTY

Secrétaire de séance : Monsieur Jean-Paul EVIN

Le compte rendu de la séance du 22 mars 2013 est approuvé à l'unanimité.

2013.3.1 – Subventions 2013 aux associations

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal vote au titre de l'année 2013 les subventions suivantes :

Voir le tableau ci-dessous

Le conseil municipal souhaite que les subventions allouées soient versées à la condition que l'ensemble des documents budgétaires demandés soient donnés à la mairie. Un courrier informera les associations retardataires de cette décision.

N'ont pas pris part au vote des subventions, les Conseillers Municipaux exerçant un rôle dans la gestion des associations citées ci-dessus :

Mme Raymonde GARCIA

Mme BOISSEL qui a donné procuration à Mme MARTY

En exercice	Votants	Nombre de suffrages exprimés
17	Présents : 10 Procurations : 1	Pour : 11 Contre : Abstentions :

2013.3.2 – Délibération sur les tarifs

	TARIFS ANNEE 2012	Proposition 2013	Régisseur
TARIF CANTINE pour rentrée 2013/2014			
Le repas et garderie juste après	3,08 € (2.80 + 0.28)	3,08 €	PIRASTU M.
TARIF ETUDE SURVEILLEE pour rentrée 2013/2014			
Enfant fréquentant le service garderie	gratuit	Forfait 10 € / an	PIRASTU M.
Enfant ne fréquentant pas le service garderie	1.00 €/jour		
Etude de 16h45 à 17h30			
TARIF GARDERIE pour rentrée 2013/2014			
De 11h30 à 12h uniquement maternelle	0.25 €/jour	Forfait 10€/semestre	PIRASTU M.
De 7h30 à 8h20 et 16h30 à 18h45 Par enfant	1.40 €/jour	Forfait 20€/semestre	
Par jour et par enfant si fratrie à partir de 2 enfants	1.20 €/jour	Forfait 15€/semestre	
De 16h30 jusqu'au départ du car scolaire (uniquement pour les élèves bénéficiant de ce service – départ du bus 17h)	1.00 €/jour	Forfait 10€/semestre	
Temps péri éducatif		gratuit	

TARIF LOCATION MATERIEL			
Barrière métallique (l'unité)	0,65 €	0,65 €	
Estrade (le m ²)	1,35 €	1,35 €	
Podium (l'unité)	1,30 €	1,30 €	
Table (l'unité)	0,80 €	0,80 €	
Chaise (l'unité)	0,20 €	0,20 €	
<i>En cas de détérioration ou perte tarif remplacement</i>			
Barrière	106,70 €	106,70 €	
Estrade (le m ²)	tarif catalogue	tarif catalogue	
Podium (l'unité)	45,75 €	45,75 €	
Table (l'unité)	38,10 €	38,10 €	
Chaise (l'unité)	22,85 €	22,85 €	

	TARIFS ANNEE 2012	Proposition 2013	Régisseur
TARIF TRANSPORT INSTALLATION ESTRADE Anglars-Juillac, Albas, Parnac, Castelfranc, Villesèque			
P/ estrade simple 50m ²	130,00 €	130,00 €	
P/ estrade double 100m ²	160,00 €	160,00 €	
P/estrade de plus de 100 m ²	200,00 €	200,00 €	

TARIF VENTE CHEMIN ALIENE			
le m ²	0,15 €	0,15 €	

OCCUPATION DOMAINE PUBLIC			
Commerçant et cafetier le m ² /an	5,00 €	5,00 €	

PUBLICITE TAMBOURINAIRE			
Format 85x60 2 couleurs s/pages intérieures	30,00 €	30,00 €	
Format 85x60 quadrichromie s/2ème 3ème page	45,00 €	45,00 €	

TARIF PISCINE			
Entrée adulte	2,50 €	2,50 €	PIRASTU M.
Entrée enfant -12 ans	1,20 €	1,20 €	
Carnet 10 entrées adultes	20,00 €	20,00 €	
Carnet 10 entrées enfants -12 ans	10,00 €	10,00 €	
Abonnement adulte	40,00 €	40,00 €	
Abonnement enfant -12 ans	20,00 €	20,00 €	
Abonnement enfant -12 ans si 3 enfants même famille	15,00 €	15,00 €	
Buvette piscine			PIRASTU M.
Glace à l'eau	0,50 €	0,50 €	
crème maxi	1,60 €	1,60 €	
crème mini	0,80 €	0,80 €	
friandise	0,80 €	0,80 €	
caramel - chips	0,50 €	0,50 €	

	TARIFS ANNEE 2012	Proposition 2013	Régisseur
TARIF LOCATION SALLES			
La grave			
habitants Luzech	155,00 €	155,00 €	
Extérieur	310,00 €	310,00 €	
Chauffage horaire	20,00 €	20,00 €	
salle annexe de La grave			
salle 3^{ième} âge			
salle du barry			
journée pour ext	120,00 €	120,00 €	
habitants Luzech	60,00 €	60,00 €	
1/2 journée pour ext	60,00 €	60,00 €	
habitants Luzech	31,00 €	31,00 €	
Chauffage horaire	3,00 €	3,00 €	
Grange de l'île			
journée habitants Luzech	30,00 €	30,00 €	
journée habitants hors Luzech	50,00 €	50,00 €	
Fêtes religieuses paroisse ou asso religieuse	gratuit	gratuit	
Location asso extérieure Luzech (siège social)	130,00 €	130,00 €	
par an			

TARIFS GITE D'ETAPE			PIRASTU M.
Nuitée été	10,00 €	10,00 €	
Nuitée hiver (avec chauffage)	12,50 €	12,50 €	
Location draps	3,10 €	3,10 €	
Forfait ménage chambre de 4 lits	10,00 €	10,00 €	
chambre de 8 lits	20,00 €	20,00 €	
totalité du gîte	60,00 €	60,00 €	

LOCATION BENNE		
Végétaux et gravats - 1/2 journée	15,00 €	15,00 €
Encombrants nécessitant un tri et manutention 1/2 journée		25,00 €

	TARIFS ANNEE 2012	Proposition 2013	Régisseur
DROIT DE PLACE / MARCHE			
Emplacement < 2 m	2,20 €	2,20 €	BONDER D.
Abonnement au trimestre < 2 m	20,00 €	20,00 €	
Emplacement > 2 m < 5 m	3,30 €	3,30 €	
Abonnement au trimestre > 2 m < 5 m	32,00 €	32,00 €	
Emplacement > 5 m < 8 m	5,80 €	5,80 €	
Abonnement au trimestre > 5 m < 8 m	50,00 €	50,00 €	
Emplacement > 8 m < 11 m	6,50 €	6,50 €	
Abonnement au trimestre > 8 m < 11 m	60,00 €	60,00 €	
camion outillage par jour de marché	50,00 €	50,00 €	
Utilisation de l'électricité pour usage professionnel	1,5 par jour	1,5 par jour	
abonnement trimestriel	15,00 €	15,00 €	

CONCESSION CIMETIERE			
simple trentenaire (3m ²)	60,00 €	60,00 €	
double trentenaire (6m ²)	120,00 €	120,00 €	
cavurne trentenaire (1m ²) travaux de maçonnerie et marbrerie à la charge du concessionnaire	40,00 €	40,00 €	
case trentenaire au columbarium	400,00 €	400,00 €	

BIBLIOTHEQUE / MEDIATHEQUE / MUSEES			DROULLE M.
Nom des ouvrages			
Documentaire			
Les fossiles/G.Pinna	15,00 €	15,00 €	
Dinosaures story	12,00 €	12,00 €	
Les dinosaures de mango jeunesse	14,00 €	14,00 €	
Guide du pisteur débutant	14,00 €	14,00 €	
Guide des traces d'animaux	30,00 €	30,00 €	
La terre avant les dinosaures	25,00 €	25,00 €	

	TARIFS ANNEE 2012	Proposition 2013	Régisseur
Bande dessinée			
Bob Morane, la vallée des brontosaures	4,00 €	4,00 €	DROULLE M.
L'empire des dinosaures	4,00 €	4,00 €	
Les 4 As et les dinosaures	4,00 €	4,00 €	

PRODUITS BOUTIQUE ICHNOSPACE			
Bande dessinée			
Natacha et les dinosaures	4,00 €	4,00 €	DROULLE M.
Roman jeunesse			
Bob Morane et les chasseurs de dinosaures	5,00 €	5,00 €	
Essai			
L'empreinte des dinosaures/Ph. Taquet	9,00 €	9,00 €	
Album jeunesse			
Mes p'tits documentaires sur les dinosaures	7,00 €	7,00 €	
J'apprends à dessiner ...les dinosaures	6,00 €	6,00 €	
Divers			
Carte postale	0,50 €	0,50 €	
Tee shirts adulte et enfant	5,00 €	5,00 €	
Livre "Luzech au 20 ^e siècle	10,00 €	10,00 €	DOSE.R + DROULLE.M
ENTREES MUSEES			
Entrée individuelle			
Ichnospace	3,00 €	3,00 €	DOSE R. +DROULLE M.
Espace archéologique et ammonites	3,00 €	3,00 €	
Planète des moulins	3,00 €	3,00 €	
Multi-sites	5,00 €	5,00 €	
Groupes (10 entrées) et scolaires			
Par personne et par site	2,00 €	2,00 €	
Par personne et multi-sites	4,00 €	4,00 €	
Gratuit pour les enfants de – de 12 ans			

PRESTATIONS MEDIATHEQUE			
Inscription			
Adhésion annuelle 1 personne	14,00 €	14,00 €	DROULLE M.
Adhésion annuelle pour 2 personnes	17,00 €	17,00 €	
Adhésion annuelle pour 3 personnes et +	20,00 €	20,00 €	
Adhésion vacances pour 1 personne (avec un chèque caution de 50 €)	5,00 €	5,00 €	
Tarif d'utilisation			
Connexion à Internet (gratuite la 1ère heure pour les adhérents)	1,00 €	1,00 €	
Impression ou photocopie ou scanner (la page)	0,30 €	0,30 €	
Modalités de prêt			
5 livres ou revues p/personne inscrite pour une durée de 21 jours, renouvelable une fois			
	TARIFS ANNEE 2012	Proposition 2013	Régisseur
PHOTOCOPIES			
Noir et blanc format A4 - A3	0,25 €	0,25 €	JAULHAC Joc.
Couleur A4	0,50 €	0,50 €	
Couleur A3	1,00 €	1,00 €	
Photocopie pour les associations qui fournissent le papier	0,03 €	0,03 €	

TAXE DE SEJOUR ADDITIONNELLE			
Structures classée 4* luxe et 4* (dont 0.65€ pour la Commune et 0.06€ pour le Département)		0,71€	
Structures classée 3*2*1* (dont 0.50€ pour la Commune et 0.05€ pour le Département)		0,55€	
Hôtels de tourisme classés sans étoile et tous les autres établissements de caractéristiques équivalentes (dont 0.40€ pour la Commune et 0.04€ pour le Département)		0,44€	
Terrains de camping et terrains de caravanage classés en 1 et 2* et tout autre terrain d'hébergement de plein air de caractéristiques équivalentes, ports de plaisance (dont 0.20€ pour la Commune et 0.02 pour le Département)		0,22€	

En exercice	Votants	Nombre de suffrages exprimés
17	Présents : 11 Procurations : 2	Pour : 13 Contre : Abstentions :

2013.3.3 – Autorisation d'ouverture d'un établissement d'élevage d'animaux non domestiques

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de l'ouverture prochaine d'un établissement d'élevage d'animaux non domestiques, plus précisément de tortues, sur le territoire de notre commune. La gérante de ce futur établissement, Marie DROULLE doit passer un certificat de capacité lors d'une prochaine commission départementale de la Nature, des paysages et des sites.

Le conseil municipal **émet un avis favorable** sur la demande d'ouverture de cet établissement.

En exercice	Votants	Nombre de suffrages exprimés
17	Présents : 11 Procurations : 2	Pour : 13 Contre : Abstentions :

2013.3.4 – Rythmes scolaires

Suite à la réunion du conseil municipal en date du 22 février 2013, et à la décision d'appliquer la réforme des rythmes scolaires dès la rentrée de septembre 2013, une réunion de travail a eu lieu entre les équipes enseignantes des écoles, maternelle et élémentaire, et la mairie.

Un emploi du temps a été réalisé pour chaque école, les équipes enseignantes faisant des propositions pour la partie scolaire et la mairie pour la partie péri éducative. Monsieur le Maire a ensuite donné un avis favorable sur l'ensemble des emplois du temps, tout en soulignant un certain déséquilibre entre le temps scolaire du matin et de l'après-midi pour l'école élémentaire. Cet avis, ainsi que les emplois du temps ont été envoyés à l'Inspecteur Départemental de l'Education Nationale pour validation.

Proposition emploi du temps pour l'école maternelle

	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
8h 30	Enseignement 3h	Enseignement 3h	Enseignement 3h	Enseignement 3h	Enseignement 3h
11h30					
11h30					
12h00	APC Pause méridienne 2h00	Pause méridienne 2h00		APC Pause méridienne 2h00	Pause méridienne 2h00
13h30					
13h30	Enseignement 2h00	Enseignement 2h30		Enseignement 2h30	Enseignement 2h00
15h30					
15h30	Péri éducatif 1h00	16h00		16h00	Péri éducatif 1h00
16h30		Péri éducatif 1/2h		Péri éducatif 1/2h	

Proposition emploi du temps pour l'école élémentaire

	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	
8h 20	Enseignement 3h30	Enseignement 3h30	Enseignement 3h	Enseignement 3h30	Enseignement 3h30	
11h50			11h20			
11h50 13h30	Pause méridienne 1h40			Pause méridienne 1h40		
13h30	Enseignement 1h45	Enseignement 1h45		Enseignement 1h45	Enseignement 1h45	
15h15	Péri éducatif	Péri éducatif		APC	Péri éducatif	Péri éducatif
15h15						
15h45			APC			
15h45 16h30						

2013.3.5 – Dématérialisation des actes administratifs

Monsieur le Maire informe qu'une convention de dématérialisation des actes administratifs a été signée entre la commune et le Centre de gestion de la fonction publique du Lot.

Prochainement, les actes devant être transmis au contrôle de légalité à la Préfecture, seront envoyés directement par internet, grâce à la création et à l'utilisation d'un certificat électronique.

2013.3.6 – Questions diverses

2013.3.6.1 – Office de tourisme – Personnel d'accueil

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal d'un courrier adressé par l'Office de tourisme de Luzech relatif à l'emploi occupé par Madame Rachel DOSE.

Il rappelle que par une délibération en date du 17 juillet 2009, la Commune s'est engagée à prendre en charge la surcharge financière de l'emploi contractuel à durée indéterminée occupé par Madame Rachel DOSE, en qualité d'hôtesse d'accueil, sur la base de 26 heures de travail hebdomadaire, ce qui représentait une somme de 5 400€. (Passage d'un contrat aidé en CDI).

Une autre délibération en date du 30 novembre 2012 a modifié la prise en charge de la surcharge financière puisque la base de travail de l'hôtesse est passée à 27 h, il y a eu une fin d'exonération de charges en 2011, une revalorisation du point de la filière tourisme et l'instauration d'une prime obligatoire par la convention collective du tourisme. Le surcoût financier s'élevait donc à 6 720 €.

Le nouveau courrier adressé par l'office de tourisme nous informe que le contrat de Madame DOSE va désormais porter sur 30h/semaine, puisque cette dernière assume en partie le travail de comptabilité de l'association, et demande donc à la commune de prendre en charge le surcoût généré qui portera sur un total de 7 560 € au lieu de 6 720 € (+ 840 €).

En conséquence, Monsieur le Maire propose de rembourser à l'Office de Tourisme ce surcoût généré qui s'élève pour l'année 2013 à la somme de 7 560 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- De verser à l'Office de tourisme pour l'année 2013, la somme de 7 560 €,
- De rembourser à chaque fin de trimestre le surcoût financier à l'office de tourisme et ce, sur justificatifs et sur la base de 30 heures de travail hebdomadaires et d'inscrire les crédits correspondants au budget.

En exercice	Votants	Nombre de suffrages exprimés
17	Présents : 11 Procurations : 2	Pour : 13 Contre : Abstentions :

2013.3.6.2 – Création d'un emploi avenir

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de la création d'un emploi avenir sur la commune de Luzech à compter du 15 mai 2013 jusqu'au 14 mai 2016. La personne recrutée sera intégrée à l'équipe des agents techniques, elle présente un profil de technicien en maintenance des équipements industriels.

Les caractéristiques et avantages pour la collectivité d'un emploi d'avenir sont les suivantes :

- Un contrat de 3 ans
- L'embauche d'un jeune de – de 26 ans
- Une aide de l'Etat à hauteur de 75 % de la rémunération brute mensuelle au niveau du SMIC
- Former le jeune par le biais de la formation du CNFPT et autres organismes privés
- Anticiper le départ à la retraite des agents en poste.

2013.3.6.3 – Amendes de police 2012

Monsieur le Maire demande au conseil municipal l'autorisation de prendre toutes les mesures nécessaires pour bénéficier des amendes de police 2012, pour l'opération d'aménagement de trottoirs sécurisés le long de la RD8.

En exercice	Votants	Nombre de suffrages exprimés
17	Présents : 11 Procurations : 2	Pour : 13 Contre : Abstentions :

2013.3.6.4– Lettre de remerciement

Monsieur le Maire fait lecture aux membres du conseil municipal, d'une lettre adressée à la commune, par l'ensemble des professionnels de la Maison de santé de Luzech.

Les professionnels remercient la commune pour sa réactivité, pour la qualité des travaux et des aménagements effectués, et expriment toute leur satisfaction à travailler dans un tel local.

Fin de séance